



**COMMUNE DE CABRIÈRES
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT**

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Lundi 5 Février 2024 à 18H30**

Date de convocation : 29 janvier 2024

Date d'affichage : 29 janvier 2024

Membres présents : GAIRAUD Myriam, MALAFOSSE DONGUY Marie-Lise, GABRIEL Cédric, HERNANDEZ Patrick, SOLER Michel, SALIC Lucie, SALLES Agnès, ROMANO Jérôme, PETER Eric, FONS Vivien, TRINQUIER Philippe

Secrétaire de séance : M. TRINQUIER Philippe

Début de la séance : 18 h 35

Approbation du procès verbal de la séance du 4 décembre 2023 : 11 voix pour

Approbation du procès verbal de la séance du 8 janvier 2024 : 11 voix pour

Ordre du jour

● **RETOUR SUR RENDEZ-VOUS :**

Rendez-vous avec l'ONF avec M Yohan BOUDIN correspondant de la commune. 298,96 Ha de bois communaux sont gérés par l'ONF. Proposition de débroussaillage de la partie basse de la plantation de la Rouquette. Devis de 5 385€ TTC. En 2030, prévision de coupe d'1/4 des pins. Voir si dans le cadre du Fonds vert nous pouvons obtenir des aides.

● **DUERP :**

Réunion, ce matin, de la commission en charge de ce dossier. Le DUERP a été, suite aux retours des employés, amendé. La plupart des propositions ont été intégrées. Il va être corrigé et transmis au Centre de Gestion pour examen par le Comité Social Territorial en Formation Spécialisée puis soumis au vote du Conseil Municipal.

● **ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC : Entreprise SANCHIS**

Une rencontre a eu lieu avec le nouveau référent pour clarifier certains points du contrat.

● **RENDEZ-VOUS A VENIR :**

8 février demande de rendez-vous de GGL promoteur immobilier (18h)

12 février au matin visite de Mme RENAULT à la mine dans le cadre du projet village d'avenir (9h).

12 février au matin visite des conseillers départementaux (11h)

12 février réception en mairie des responsables du syndicat mixte Salagou Mourèze (18h30) dans le cadre du projet d'extension de la zone Nature 2000 par rapport à la présence de chauve-souris sur la Commune.

4 mars rendez-vous avec FDI habitat, à leur demande, au sujet du lotissement « Le pré de Boyne » (17h)

15 mars rendez-vous pour le bilan énergétique des écoles

15 mars : rendez-vous pour l'obtention du label Grand Site de France avec le Grand Site Salagou cirque de Mourèze

21 mars : visite de la DRAC suite à la demande d'inscription aux Monuments Historiques de Tibéret.

● **Commission Communication**

Organisation de la préparation du Cabriérois

Validation du devis eco-cup et verres à vin

Informatique : Ordinateur portable pour l'école : en attente d'une réponse du CD34 ou renouvellement de PC avec l'association CATIE34 : devis validé pour 6 PC

RGPD : Rapport rédigé par le CDG. Peu d'actions sont à mener pour se mettre en conformité. Il faut prévoir l'achat d'un coffre-fort.

DUERP : réunion le 9/02

Animations 2024 Cinéma en plein air : voir date, lieu, animations : en août

Concert dans l'église avec la chorale de la Gloriette du 9/12 : bilan positif, à reconduire.

Signalétique : devis à valider : OK

● **Commission Finances/personnel**

En 2024 et 2025, des reversements de TVA suite aux différents travaux réalisés en 2022 et 2023 seront versés permettant d'envisager de nouveaux travaux.

La Commune prend une délibération concernant le régime indemnitaire et doit se mettre en conformité avec la mise en place du RIFSEEP. Le Conseil Municipal évoque la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat que la Commune peut verser à ses agents si le Conseil le décide.

● **Commission Culture Patrimoine Environnement**

Demande de CEE pour la toiture de l'épicerie.

Demande de devis pour l'isolation de la toiture du presbytère.

Dernière ligne droite concernant la médiathèque travaux qui sont quasiment terminés. Reste quelques points à finaliser avant la réception définitive. Le nom de la médiathèque a été choisi : Médiathèque municipale de Cabrières.

Réflexion du conseil municipal concernant l'aménagement des abords de la médiathèque : accès et parking. Le plan proposé n'a pas été validé mais la réflexion se poursuit.

Inauguration envisagée le 26 avril 2024.

Tibéret : visite de la DRAC le 21 mars suite à la demande d'inscription aux Monuments Historiques de Tibéret. Il faut sécuriser le site par rapport aux VTT qui descendent par les moulins malgré l'arrêté municipal d'interdiction d'accès.

● **Commission travaux**

Les travaux de la CCC sur les réseaux eau potable et eaux usées vont démarrer Rue de la liberté, avenue de l'Estabel, rue du Mas du Bayle, ruisseau du Bayle (partie haute), impasse du Bayle, rue de l'Égalité (début), impasse de l'Égalité, impasse du Stade. Début des travaux en mars 2024. Durée estimée : 6 mois. Travaux confiés à l'entreprise BALDARE.

Les travaux dans les chemins communaux (Pioch Camps et les Prés ainsi que Pitrous haut) vont bientôt démarrer. Dans quelques semaines vont être réalisées les dernières coupées en béton des chemins de St Peyre et du Cadenas. Réfection d'un des appartements communaux au-dessus de l'épicerie à envisager sur le budget 2024.

● **DIVERS**

Une réflexion est engagée avec la cave de l'estabel pour créer un parking pour les randonneurs et vététistes nombreux sur CABRIERES et plus particulièrement le week-end.

Des travaux sont à prévoir au portail du cimetière dont le pilier droit s'est légèrement affaissé.

Des devis vont être demandés pour la réfection d'un appartement communal.

Un camion pizzas va venir s'installer place de la République le mercredi soir.

Délibérations

08-2024 : Adhésion à un groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » : 11 voix pour

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'énergie ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2113-6 et suivants ;

Vu la convention constitutive d'adhésion à un groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » jointe en annexe.

Considérant que la Commune de CABRIERES a des besoins en matière d'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique .

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix ;

Considérant que les Syndicats d'Énergies de l'Hérault, du Gard, s'unissent pour constituer un groupement de commandes, avec des personnes morales de droit public et de droit privé à titre accessoire, pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique ;

Considérant que le groupement est constitué pour une durée illimitée ;

Considérant que pour satisfaire ses besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres ;

Considérant que HERAULT ENERGIES (Syndicat Départemental d'Énergies de l'Hérault) sera le coordonnateur du groupement ;

Considérant que ce groupement présente un intérêt pour la Commune de CABRIERES au regard de ses besoins propres ;

Entendu l'exposé de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE de la dissolution du précédent groupement de commande.

VALIDE L'ADHÉSION de la Commune de CABRIERES au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée.

AUTORISE Madame le Maire :

- à signer la convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, propane, bois...) proposés par le groupement suivant les besoins de la Commune de CABRIERES.

AUTORISE le coordonnateur et le Syndicat d'énergies dont il dépend (syndicat « gestionnaire » de rattachement), à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison.

AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer tous les actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés correspondants issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune de CABRIERES.

APPROUVE la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergies.

S'ENGAGE :

- à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Commune de CABRIERES est partie prenante ;
- à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la Commune de CABRIERES est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

La présente délibération sera notifiée au Syndicat départemental d'énergies « gestionnaire » de rattachement.

Conformément à l'**Instruction** de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, et de la ministre de la transformation et de la fonction publique, **du 28 septembre 2021, relative à plusieurs dispositions applicables à la FPT, issues de la loi du 6 août 2019, de transformation de la fonction publique**, il nous appartient de mettre en conformité le régime indemnitaire de nos agents, et d'instituer le RIFSEEP en lieu et place des anciens régimes indemnitaires, pour l'ensemble des cadres d'emplois éligibles.

Toutefois, le RIFSEEP ne pouvant être mis en place dans l'immédiat, il convient de régulariser les décisions actuellement en vigueur.

Mme le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 16 janvier 2006 instituant l'indemnité d'administration et de technicité fixant les modalités de calcul et d'attribution ainsi que les délibérations des 9 avril 2010, 14 janvier 2013, 06 décembre 2016, 11 mars 2019, 04 janvier 2021, 07 mars 2022 et 06 février 2023 mettant à jour le calcul et régularisant ces décisions.

Cette indemnité est allouée aux :

- adjoints administratifs territoriaux titulaires
- adjoints administratifs territoriaux principaux de 1ère classe titulaires
- adjoints techniques territoriaux titulaires
- adjoints techniques territoriaux principaux de 2ème classe titulaires

L'attribution individuelle de l'indemnité d'administration et de technicité est modulée pour chaque agent pour tenir compte de sa manière de servir dans l'exercice de ses fonctions, de sa valeur professionnelle et des responsabilités lui incombant, dans la limite du crédit ouvert. Elle est calculée sur la base d'un montant de référence annuel fixé par arrêté ministériel du 14 janvier 2002 et indexé sur la valeur du point fonction publique.

Pour chaque catégorie, un coefficient multiplicateur différent peut être choisi, entre 1 et 8. Le montant moyen est multiplié par l'effectif réellement pourvu.

Cette indemnité est versée mensuellement aux agents.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré,

PRECISE que l'indemnité d'administration et de technicité est attribuée aux adjoints administratifs territoriaux, adjoints administratifs territoriaux principaux de 1ère classe, adjoints techniques territoriaux et adjoints techniques territoriaux principaux de 2ème classe titulaires en fonction de la manière de servir de chacun, selon les critères suivants : connaissances professionnelles, sens du travail en commun et des relations avec le public, adaptation au poste de travail, sens des relations humaines, efficacité, ponctualité, assiduité et responsabilités.

DECIDE qu'un coefficient de **8** sera appliqué pour le grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe.

DECIDE qu'un coefficient de **5** sera appliqué pour le grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe.

DECIDE qu'un coefficient de **3** sera appliqué pour le grade d'adjoint administratif territorial.

DECIDE qu'un coefficient de **3** sera appliqué pour le grade d'adjoint technique territorial.

PRECISE que le montant de l'enveloppe budgétaire affecté à ce régime indemnitaire sera fixé chaque année par délibération en vertu de l'effectif réel et du montant de référence annuel fixé par arrêté ministériel du 14/01/2002 et indexé sur la valeur du point fonction publique.

RAPPELLE que cette indemnité est versée mensuellement.

10-2024 : Détermination de l'enveloppe budgétaire affectée au régime indemnitaire : 11 voix pour

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que suite à l'institution de l'indemnité d'administration et de technicité, il est nécessaire de délibérer annuellement pour fixer le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à ce régime indemnitaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré,

FIXE le crédit ouvert pour les adjoints administratifs et les adjoints techniques à :

$$477,67 \times 2,5 \times 3 = 3\,582,53 \text{ €}$$

$$477,67 \times 1 \times 3 = 1\,433,01 \text{ €}$$

$$499,33 \times 1 \times 5 = 2\,496,65 \text{ €}$$

$$506,16 \times 0,86 \times 8 = 3\,482,38 \text{ €}$$

11-2024 : Enfouissement des réseaux secs, remplacement des candélabres et réfection de voiries -Demande de subvention à la Communauté de Communes du Clermontais : 11 voix pour

Mme le Maire rappelle au Conseil les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement et de renouvellement du réseau AEP réalisés par la Communauté de Communes du Clermontais en 2022/2023 dans les rues de la Place, impasse Firmin, rue du Trescol, rue du Mas de Rigaud.

La Commune ayant prévu de poursuivre la mise en souterrain des réseaux secs, une réfection temporaire de la voirie a été effectuée par la 3C en enrobé à la fin du chantier.

Dans le cadre du projet de dissimulation du réseau de distribution d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications, le Syndicat Mixte d'Énergies de l'Hérault a programmé la réalisation des travaux pour 2024.

Il convient donc de prévoir pour 2024 :

- les travaux d'enfouissement des réseaux secs rue de la Place, rue du Mas de Rigaud et rue du Trescol
- le remplacement des candélabres
- les travaux de réfection de la chaussée rue de la Place, impasse Firmin, rue du Mas de Rigaud et rue du Trescol (en partie)

Le montant global du projet est estimé à 189 248,00 € HT.

Mme le Maire propose de solliciter une aide financière à la Communauté de Communes du Clermontais pour aider à la réalisation de cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la nécessité de faire procéder :

- aux travaux d'enfouissement des réseaux secs rue de la Place, rue du Mas de Rigaud et rue du Trescol
- au remplacement des candélabres
- aux travaux de réfection de la chaussée rue de la Place, impasse Firmin, rue du Mas de Rigaud et rue du Trescol

SOLLICITE de la Communauté de Communes du Clermontais, une subvention de 5,28 % du montant des travaux HT, soit 10 000,00 €.

12-2024 : Enfouissement des réseaux secs, remplacement des candélabres et réfection de voiries -Demande de subvention au Département au titre du FAIC : 11 voix pour

Mme le Maire rappelle au Conseil les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement et de renouvellement du réseau AEP réalisés par la Communauté de Communes du Clermontais en 2022/2023 dans les rues de la Place, impasse Firmin, rue du Trescol, rue du Mas de Rigaud.

La Commune ayant prévu de poursuivre la mise en souterrain des réseaux secs, une réfection temporaire de la voirie a été effectuée par la 3C en enrobé à la fin du chantier.

Dans le cadre du projet de dissimulation du réseau de distribution d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications, le Syndicat Mixte d'Énergies de l'Hérault a programmé la réalisation des travaux pour 2024.

Il convient donc de prévoir pour 2024 :

- les travaux d'enfouissement des réseaux secs rue de la Place, rue du Mas de Rigaud et rue du Trescol
- le remplacement des candélabres
- les travaux de réfection de la chaussée rue de la Place, impasse Firmin, rue du Mas de Rigaud et rue du Trescol (en partie)

Le montant global du projet est estimé à 189 248,00 € HT.

Mme le Maire propose de solliciter une aide financière au Département, au titre du FAIC, pour aider à la réalisation de cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la nécessité de faire procéder :

- aux travaux d'enfouissement des réseaux secs rue de la Place, rue du Mas de Rigaud et rue du Trescol
- au remplacement des candélabres
- aux travaux de réfection de la chaussée rue de la Place, impasse Firmin, rue du Mas de Rigaud et rue du Trescol

SOLLICITE du Département, au titre du FAIC, une subvention de 34,72 % du montant des travaux HT, soit 65 699,20 €.

13-2024 : Aménagement médiathèque -Extension des horaires d'ouverture au public -Demande de subvention à la DRAC- : 11 voix pour

Jusqu'au 30/09/2023, la bibliothèque de CABRIERES était ouverte au public 4 heures par semaine. Depuis le 01/10/2023, les horaires d'accueil du public ont été modifiés passant à une ouverture hebdomadaire de 12 heures, générant des frais de personnel supplémentaire au niveau de l'accueil et du ménage et une consommation plus importante de fluides.

Le montant des frais de personnel est estimé à 9 625,20 € et celui des fluides à 116 €.

Mme le Maire propose de solliciter la DGD pour aider au financement de l'extension des horaires d'ouverture au public pour la 2ème année ; soit du 01/10/2024 au 30/09/2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'extension des horaires d'ouverture au public pour le fonctionnement de la médiathèque d'un montant de **9 741,20 €**.

SOLLICITE le concours financier de la DRAC pour permettre le fonctionnement de la médiathèque.

14-2024 : Réfection et isolation de la toiture du « Presbytère », du Bourniou (ancienne bibliothèque) et de l'Agence Postale Communale -Demande de subvention à Hérault Énergies- : 11 voix pour

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 58-2023 du 04/12/2023

Mme le Maire rappelle au Conseil le projet de réfection et d'isolation de la toiture du « Presbytère » ainsi que celle du « Bourniou » (ancienne bibliothèque) et de l'Agence Postale Communale pour un montant de travaux HT de 63 522,93 €.

Ces travaux s'inscrivent dans un projet de réhabilitation énergétique des bâtiments communaux.

Ce projet entre dans le cadre des actions éligibles aux aides financières du Syndicat Hérault Énergies.

Mme le Maire propose donc au Conseil de demander une participation financière pour travaux de maîtrise de l'énergie sur les bâtiments communaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la nécessité de procéder à la réfection et à l'isolation de la toiture du « Presbytère », ainsi que celle du « Bourniou » (ancienne bibliothèque) et de l'Agence Postale Communale .

SOLLICITE d'Hérault Énergies la subvention la plus élevée possible pour aider au financement des travaux de réfection et d'isolation de ces bâtiments communaux.

AUTORISE Mme le Maire à signer tout document à intervenir pour la réalisation de ce projet.

15-2024 : Réfection et isolation de la toiture du « Presbytère », du Bourniou (ancienne bibliothèque) et de l'Agence Postale Communale -Demande de subvention à la Région Occitanie- : 11 voix pour

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 61-2023 du 04/12/2023

Mme le Maire rappelle au Conseil le projet de réfection et d'isolation de la toiture du « Presbytère » ainsi que celle du « Bourniou » (ancienne bibliothèque) pour un montant de travaux HT de 55 021,93 €.

Ces travaux s'inscrivent dans un projet de réhabilitation énergétique des bâtiments communaux.

Ce projet entre dans le cadre des actions éligibles aux aides financières de la Région au titre du FRI.

Mme le Maire propose donc au Conseil de demander une participation financière à la Région.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la nécessité de procéder à la réfection et à l'isolation de la toiture du « Presbytère », ainsi que celle du « Bourniou » (ancienne bibliothèque).

SOLLICITE de la Région Occitanie, au titre du FRI, la subvention la plus élevée possible pour aider au financement des travaux de réfection et d'isolation des toitures des bâtiments communaux.

AUTORISE Mme le Maire à signer tout document à intervenir pour la réalisation de ce projet.

Prochain CM : le .

Fin du conseil à 20 h 51

Le secrétaire de séance
Philippe TRINQUIER

Le Maire
Myriam GAIRAUD